

# Marlon CS

**Garantie**  
Marlon CS Longlife

## Corrugated Polycarbonate Sheet

### GARANTIE DES PLAQUES MARLON CS LONGLIFE

Brett Martin Limited offre la garantie suivante pour les plaques transparentes en polycarbonate ondulées (ref. S) Marlon CS Longlife comme indiqué dans les paragraphes A et B, sous réserve des limitations et exclusions indiquées ici.

#### A TRANSMISSION DE LA LUMIÈRE

A Une garantie de 10 ans concernant les propriétés suivantes :

- Pendant 10 ans, l'indice de jaunissement, mesuré conformément à ASTM D 1925-77, ne devra pas varier de plus de 10 deltas par comparaison à sa valeur initiale.
- Pendant 10 ans, la transmission de lumière, mesuré conformément à ASTM D 1003-77, ne devra pas diminuer de plus de 10% par comparaison à sa valeur initiale.

#### B RUPTURE DU FAIT DES INTEMPÉRIES

A Une garantie de 3 ans concernant les propriétés suivantes :

- Pendant 3 ans, aucune rupture ne devra se produire à cause de la dégradation normale par les intempéries de la surface protégée contre les UV de la plaque. Les réclamations à la suite de dommages provoqués par la grêle seront évaluées à l'aide d'un essai de simulation de grêle. Aucune suite ne sera donnée à la réclamation, si la plaque soumise à l'impact de grêlons artificiels de 20 mm de diamètre, avec des vitesses d'impact en surface de 21 m/s, n'est pas cassée.

### CONDITIONS GÉNÉRALES

1. La date de début de cette garantie est la date d'achat initiale et la garantie reste valide uniquement pour l'acheteur initial. En cas de réclamation, on doit fournir un reçu tant que preuve de la date d'achat.
2. Toutes autres réclamations de dommages et intérêts, directes ou indirectes, quelle qu'en soit la cause, sont expressément exclues de cette garantie.
3. La garantie ne reste valide que si la plaque a été correctement stockée, manipulée, installée et nettoyée selon les recommandations de Brett Martin Ltd.
4. Brett Martin Ltd, ou son agent autorisé, doivent être informés immédiatement en cas de réclamation, au plus tard 28 jours après la rupture revendiquée. Le plaignant doit autoriser une inspection du site d'installation, avant que les plaques ne soient enlevées de leur emplacement initial. De plus, Brett Martin Ltd se réserve le droit de faire une enquête indépendante concernant les circonstances de la rupture, en vérifiant notamment la météo locale et d'autres sources d'information.



[brettmartin.com](http://brettmartin.com)

Cette garantie s'applique uniquement à la tôle ondulée Marlon CS de Brett Martin avec protection UV transparente.

24 Roughfort Road, Mallusk, Co. Antrim Northern Ireland BT36 4RB.

Tel: +44 (0)28 9084 9999 Fax: +44 (0)28 9083 6666 E-mail: [technical@brettmartin.com](mailto:technical@brettmartin.com)

Des échantillons de la plaque devront être fournis pour des essais si Brett Martin Ltd le demande.

### LIMITATIONS ET EXCLUSIONS

5. Cette garantie ne s'applique qu'aux plaques qui ont été bien entretenues pour ne pas présenter de rayures et d'éraflures, et qui n'ont pas été en contact avec des produits chimiques, des peintures, des adhésifs et d'autres produits incompatibles.
6. Cette garantie ne s'applique qu'aux plaques ayant été installées avec leur face protégée contre les UV tournée vers l'extérieur, il s'agit donc de la face exposée aux rayons solaires et aux conditions météo normales.
7. Cette garantie ne s'applique pas aux plaques qui ont subi un thermoformage ou dont l'état initial et le profil ont été modifiés.
8. Pour que la garantie reste valide, les plaques doivent être installées conformément aux recommandations suivantes du fabricant :
  - i. Maintien d'un espacement correct entre les pannes
  - ii. Respect total des recommandations de fixation en évitant le serrage excessif des vis.
  - iii. Stockage des plaques sous une couverture opaque à tout moment.
  - iv. Opérations de coupe, perçage et manipulation respectant les conseils de Brett Martin Ltd.
  - v. Respect des informations détaillées données pour l'installation sur des parties courbes.
  - vi. Respect des autres informations sur les étiquettes et dans les documents concernant les plaques ondulées Marlon CS Longlife.
9. En cas de réclamation acceptée au titre de la garantie, Brett Martin Ltd se réserve le droit de fournir gratuitement de nouvelles plaques ou de rembourser à l'acheteur le prix d'achat initial des plaques concernées. Le remplacement ou le remboursement s'effectueront conformément au tableau ci-dessous. Les coûts d'installation sont expressément exclus de cette garantie. Toutes les autres réclamations sont exclues.

DURÉE À PARTIR DE LA DATE D'ACHAT	REPLACEMENT DES MATERIAUX
Jusqu'à 5 ans	100%
Dans la 6 <sup>e</sup> année	75%
Dans la 7 <sup>e</sup> année	60%
Dans la 8 <sup>e</sup> année	45%
Dans la 9 <sup>e</sup> année	30%
Dans la 10 <sup>e</sup> année	15%

GARANTIE

GARANTIE



[brettmartin.com](http://brettmartin.com)

Cette garantie s'applique uniquement à la tôle ondulée Marlon CS de Brett Martin avec protection UV transparente.

24 Roughfort Road, Mallusk, Co. Antrim Northern Ireland BT36 4RB.

Tel: +44 (0)28 9084 9999 Fax: +44 (0)28 9083 6666 E-mail: [technical@brettmartin.com](mailto:technical@brettmartin.com)